

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 V195** Vœu relatif au logement social dans les hôpitaux.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que des réserves foncières de logements sociaux ont été établies dans le Plan Local d'Urbanisme sur des bâtiments appartenant à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Considérant la réserve de logements sociaux de 30% introduite sur une partie des bâtiments de l'hôpital Tenon (20<sup>e</sup>) ;

Considérant la réserve de logements sociaux de 100% introduite sur une partie des bâtiments de l'hôpital Necker (15<sup>e</sup>) ;

Considérant la réserve de logements sociaux de 50% introduite sur une partie des bâtiments de l'hôpital Lariboisière (10<sup>e</sup>) ;

Considérant la réserve de logements sociaux de 60% introduite sur une partie des bâtiments de l'hôpital La Rochefoucauld (14<sup>e</sup>) ;

Considérant la difficulté des personnels de santé à exercer leur métier au sein de l'AP-HP, en raison des horaires de travail souvent étendus ou nocturnes ;

Considérant la pénibilité des trajets domicile-travail d'un grand nombre de praticiens hospitaliers, en raison de l'éloignement de leur domicile par rapport à l'hôpital résultant des coûts élevés des loyers à Paris, par rapport à leurs revenus ;

Considérant l'adoption par le Conseil de Paris de novembre 2014 du vœu relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de « logements tremplins », visant à favoriser l'accès au logement des internes en médecine, sous condition de ressources et pour une durée limitée au temps des études, moyennant l'engagement à exercer en secteur 1 à Paris pour une durée de cinq ans à l'issue de leurs études ;

Sur proposition de MM. François HAAB, Éric AZIÈRE, M<sup>me</sup> Maud GATEL et des élus du groupe UDI-MoDem,

Émet le vœu que :

La Maire de Paris engage une discussion avec les bailleurs sociaux afin de favoriser, dans le respect du système de cotation en vigueur pour le contingent de la Ville de Paris, l'attribution d'un logement social aux personnels hospitaliers qui y sont éligibles.